

1 - Exercice 2014 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

Convention passée avec le Lycée François Xavier, 5 rue du Chapitre à Besançon, afin de réaliser des chantiers d'entretien ou de valorisation d'espaces naturels et de valorisation de petit patrimoine culturel pour la formation des élèves.

II - Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour financer la réhabilitation de la Médiathèque de Palente, la Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon dans le cadre de l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 milliards d'euros ouverte à l'ensemble du secteur public local pour les années 2013 à 2017 un prêt «croissance verte» (financement des investissements du secteur public local dans le domaine de la transition énergétique) d'un montant total de 2 698 000 € qui sera encaissé de 2015 à 2017, constitué de trois lignes du prêt et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne 1 :

- Type : PSPL «croissance verte»
- Montant : 300 000 €
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Préfinancement (phase de mobilisation des fonds) : 12 mois maximum
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement : Progressif à 3 %
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant emprunté soit 180 €.

Le prêt sera encaissé le 1^{er} décembre 2015 à l'imputation 16.01.1641.20200.

Ligne 2 :

- Type : PSPL «croissance verte»
- Montant : 1 000 000 €
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Préfinancement (phase de mobilisation des fonds) : 24 mois maximum
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement : Progressif à 3 %
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant emprunté soit 600 €.

Le prêt sera encaissé le 1^{er} décembre 2016 à l'imputation 16.01.1641.20200.

Ligne 3 :

- Type : PSPL «croissance verte»
- Montant : 1 398 000 €
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Préfinancement (phase de mobilisation des fonds) : 36 mois maximum
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement : Progressif à 3 %
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant emprunté soit 830 €.

Le prêt sera encaissé le 1^{er} décembre 2017 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature d'un avenant à la convention/contrat de prêt signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Par une convention/contrat de prêt signée en date du 27 février 2013, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de 35 000 € sous forme d'une subvention (17 500 €) et d'un prêt sans intérêts (17 500 €) pour la réhabilitation de locaux pour le relais Petite Enfance.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt fin décembre 2014, un avenant à la convention/contrat de prêt a été signé le 18 décembre 2014 afin de fixer la date d'échéance au 1^{er} février de chaque année à compter de 2015 et de modifier le montant du prêt à 16 121,12 € en fonction des dépenses effectivement réalisées.

III - Contentieux

Affaire DANIEL c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Le requérant sollicite l'annulation de l'arrêté municipal du 20 juin 2014 par lequel le permis de construire n° 025 056 14B0058 a été délivré pour la construction d'une maison au 6 chemin des Mottes, ainsi que de la décision de refus de la Ville de Besançon en date du 26 septembre 2014 en réponse à son recours gracieux.

Le requérant invoque une insuffisance de la notice du projet architectural, ainsi qu'un défaut d'accès au projet de construction, la parcelle devant être grevée d'une servitude de passage à cette fin ne constituant pas une voie de desserte utilisable par le propriétaire du terrain d'assiette.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Déconstruction de maisons d'habitation et de bâtiments annexes III / 5 -7 et 11, rue Max Jacob	06/11/2014	RUDO Chantier	15 320,00 € HT
Réfection de l'étanchéité du bâtiment de stockage SUPERFOS	17/11/2014	FCE	179 182,71 € HT
Réfection de la couverture 4 pans en tuiles mécaniques Ateliers d'artiste Caserne Vauban	24/10/2014	PATEU ET ROBERT	29 332,80 € HT
Marché complémentaire au lot n° 16 - Matériel et production audiovisuelle audioguides / GTC - Maison natale Victor Hugo	16/09/2014	Groupement ANAMNESIA - COTAVIM SARL	2 016 € HT
Réfection des installations électriques et du paratonnerre de la Basilique Saint-Ferjeux	25/09/2014	SA PRETRE et Fils	153 168,40 € HT
Extension du réseau d'assainissement du site de l'observatoire	10/11/2014	SARL HEITMANN et fils	8 526 € HT
Réhabilitation de la Maison du Peuple - Phase 1 : Démolitions	16/09/2014	PETIGNY Construction	69 000 € HT
Département TIC			
Fourniture de 1 200 Clés USB	22/09/2014	ACTOLL	2 988 € HT
Fourniture d'un Terminal Informatique Mobile	18/07/2014	HUB ONE	5 932 € HT
Fourniture de 90 ordinateurs portables d'occasion	12/11/2014	DATASERV	19 100 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Communication			
Accord-cadre Fourniture et/ou marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon	28/10/2014	- ESAT DE CEIGNAC - - DIMO - - PICARDIE SPORTS LOISIRS DISTRIBUTION - - EUROPRÉSENT-	Maxi : 190 000 € HT
Distribution du journal municipal <i>Besançon Votre Ville</i>	04/12/2014	ADREXO	Maxi : 180 000 € HT
Direction Eau et Assainissement			
Etude de faisabilité sur le devenir du barrage de Chenecey-Buillon	21/11/2014	NALDEO	9 954,00 € HT
Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers			
Promenades des Glacis de l'enceinte fortifiée de Battant : Travaux de réfection et d'amélioration	02/12/2014	EUROVIA FRANCHE-COMTE	178 157,31 € HT
Parc de l'Observatoire : interventions sur la végétation	28/11/2014	VERT-TIGES TSA	Maxi : 50 000 € HT
Direction Grands Travaux			
SPS Renouvellement réseaux - Centre-ville de Besançon	31/10/2014	PMM	1 160 € HT
Requalification des aires de jeux de football rue Chopin - Etude géotechnique	13/11/2014	ALIOS INGENIERIE	14 660 € HT
Direction Parc Automobile et Logistique			
Acquisition d'un hydro-aerogommeur	21/11/2014	VIVIEN CONSULTING	27 385 € HT

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Département Architecture et Bâtiments				
CAM - Réfection de l'enduit de la façade Sud-Est de la cour du 4, rue Mégevand Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires : Pose d'une natte en façade avant application de l'enduit	SNCB 25000 Besançon	13 611 € HT	4 007,70 € HT	
Direction Grands Travaux				
Chemin de Plainechaux - Extension du réseau d'assainissement Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires : Réalisation de branchements d'assainissement et AEP supplémentaires (commandes de particuliers intervenues lors de la phase chantier) - Prestations de remise en état (préparation de chaussée, enrobés) liés à la réalisation, après le chantier d'assainissement de la Ville, du chantier GRDF. GRDF participera à hauteur de 14 000 € HT aux frais de remise en état du chemin	Entreprise LACOSTE 25520 Evillers	304 498 € HT	18 925,96 € HT	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Complexe sportif des Orchamps - Aménagement d'un parking et d'une voie mode doux - Requalification des aires de jeu 2 et 3 Lot n° 2 : Clôture Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires : installation d'un pare ballon supplémentaire d'une longueur de 20 m, pose de 3 portails supplémentaires, remplacement de la clôture donnant sur la rue Chopin. Délai d'exécution des travaux prolongé de 2 semaines	SERIC BGC 01090 Guereins	115 160 € HT	7 682,50 € HT	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.